

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2293

19 septembre 2008

SOMMAIRE

Altadis Luxembourg S.A.	110026	Luxray S.A.	110049
ArcStore S.A.	110052	Majaconsult, S.à r.l.	110054
Blue River Muni Bond Opportunity S.A.	110026	Majainvest S. à r.l.	110054
Box Storage S.A.	110028	Malvern S.A.	110053
CEP II Investment 2 S.à r.l.	110048	Mantovanelli S.à r.l.	110026
CETP Investment 1 S.à r.l.	110047	Mass Metropolitan International AG	110024
CETP Xylon S.à r.l.	110048	Mass-Tech Holding AG	110023
CFL-Immo S.A.	110018	Monterey Holdings I Sàrl	110047
Chaussures Marcel FABER s.à r.l.	110051	Neried Finance S.A.	110053
D.B. International Finance S.A.	110060	Noir I S.à r.l.	110059
D. Brown & Sons	110025	Or-ICB S.A.	110025
D. Brown & Sons	110024	Passage Robert Steinhäuser S.à r.l.	110049
European Strategic Investments S.A.	110049	Platine Invest SA	110031
Euro-Re Invest 1 S.A.	110061	Play City S.C.I.	110055
Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l.	110060	Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/ Alzette s. à r.l.	110050
Forum European Realty Income S.à r.l.	110059	Polyvest Holding S.A.	110054
Galex Finance S.A.	110024	RD Sàrl	110060
Gamma Logistics Investment S.A.	110061	Recy Systems S.A.	110018
Gef Gas Sàrl	110050	Restart S.A.	110057
German Ground Lease Finance II S.A.	110025	Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l.	110027
Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.	110064	Sapphire S.à r.l.	110024
Groupe FNP S.A.	110058	Self-Shop Peschkopp s.à r.l.	110050
Heat Power Consulting S.A.	110051	SLIPSTOP International S.A.	110059
HEBE Holding S.A.	110061	Société Immobilière Ardennaise	110025
Helena 1	110058	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl	110027
Helena 2	110058	Tesof S.A.	110051
Immobilière de Steinfort s.à r.l.	110054	Threadneedle Investments Sicav	110061
Interneptune Holding	110026	Trigor S.à r.l.	110052
JAPI	110053	Trinity Trading S.à r.l.	110053
JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.	110062	Turkish Privatization Advisers S. à r.l.	110052
KI-Hydro S.A.	110035	Turkish Privatization Investors S. à r.l.	110048
La Capite S.A.	110060	Vetshop S.A.	110050
Langwies II sa	110058		
Location, Archives et Bureaux S.à r.l.	110051		

CFL-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.302.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le mercredi 4 juin 2008*

« ... L'Assemblée Générale prend note de la démission de M. Jean-Michel Flammang comme administrateur de CFL-Immo S.A.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2008114394/2963/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Recy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 141.266.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1. La société Gattaca SA, avec siège social 83, rue de Hollerich L-1741 Luxembourg, constituée par acte du notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2005, publié au mémorial C N ° 96 du 14 Janvier 2006, ici représentée par Mr Sébastien JACQ, administrateur de sociétés, né le 26 octobre 1971 à Bernay (France), demeurant à L-4494 Schouweiler, 22, rue de l'église (Luxembourg), agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société, nommé à cette fonction par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005, publié au mémorial C N ° 96 du 14 Janvier 2006;

2. La société Recy Systems AG, avec siège social Weihenstephaner Straße1 D-85716 Unterschleißheim (Allemagne), constituée à Munich le 24 septembre 2002 par acte notarié N ° HRB 141978, ici représentée par Monsieur Bernd Klarman, administrateur de sociétés, né le 15 février 1948 à Neuenbürg (Allemagne), demeurant à D-80999 München, Naglerstr. 12, (Allemagne), agissant en sa qualité de Président du conseil d'administration, nommé à cette fonction par procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2002;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme sous la dénomination de "RECY SYSTEMS S.A.", régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 19 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la vente de matériels et logiciels informatiques, la fourniture de prestations de services informatiques, le développement de logiciels informatiques, et toutes les activités industrielles et commerciales directement ou indirectement liées à ces objets, y compris les activités de recherche et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

La Société peut réaliser cet objet soit directement soit par la création de sociétés, l'acquisition, la détention et la prise de participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, et l'adhésion à toutes associations, groupements d'intérêts et opérations en commun.

D'une manière générale, l'objet de la Société comprend la participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés de capitaux ou de personnes, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que

la cession par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres représentatifs de créances, de bons et d'autres valeurs et instruments de toute nature.

Elle peut prêter assistance à toute société affiliée et prendre toute mesure de contrôle et de surveillance de telles sociétés.

Elle peut effectuer toute opération ou transaction commerciale, financière ou industrielle qu'elle estime directement ou indirectement nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration et à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en assemblée générale. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la facilité de communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Augmentation du Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE euros (EUR 50.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées.

5.2 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant des les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des statuts conformément à l'article 19 des statuts.

5.3 Sous réserve des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales (ci-après "la loi"), chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'apports en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la partie du capital que représentent les actions qu'il détient.

Le droit préférentiel de souscription pourra être limité ou supprimé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément à l'article 19 des présents statuts.

Le droit de souscription préférentiel pourra également être limité ou supprimé par le conseil d'administration lorsque l'assemblée générale des actionnaires aura, dans les conditions requises par l'article 19 des statuts et par modification des présents statuts, délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre des actions et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription durant une période fixée par l'assemblée générale et qui ne pourra excéder cinq ans.

Art. 6. Actions et Certificat d'actions.

6.1 Les actions sont émises sous la forme nominative.

6.2 Dans les limites et aux conditions prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions ou les faire racheter par ses filiales.

6.3 Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne afin de pouvoir exercer leurs droits.

Art. 7. Cession et transmissions des actions.

7.1 Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre de commerce et des sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables dès la réalisation définitive de celle-ci. Après la dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

7.2 L'actionnaire désirant céder tout ou partie de ses actions, et respectivement le ou les héritiers d'un actionnaire décédé, devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'il se propose de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée par l'acquisition de ces actions.

7.3 Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprises choisi par le conseil d'administration.

7.4 S'il y a lieu à expertise, les frais de celle-ci seront supportés par le vendeur.

7.5 Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres détenus par le cédant et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

7.6 Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmettra par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

7.7 Dans les quinze jours suivant l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer endéans quinze jours s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

7.8 Au cas où l'intégralité des titres détenue par le cédant et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix de cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il possède.

7.9 Endéans les quinze jours suivant ce délai supplémentaire, le Conseil d'Administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant les noms des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession, ou à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

7.10 A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement l'héritier ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura été préalablement communiqué par le Conseil d'Administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

7.11 Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas à être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle ou à l'occasion de toute autre assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin lors de la cinquième assemblée générale annuelle suivant la date de leur nomination.

Les administrateurs seront rééligibles.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra à la suite de la constitution de la Société.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de son décès ou de sa démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront à la majorité simple des voix valablement exprimées élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs qu'il chargerait de fonctions ou missions spéciales une rémunération particulière à imputer aux charges.

Art. 9. Procédures des réunions du conseil d'administration. Le conseil nommera, parmi ses membres physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le premier président sera élu par les administrateurs choisis lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le président peut être réélu.

Le conseil d'administration se réunira, sur la convocation de son président.

Toutefois, lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois, au moins 2 (deux) membres du conseil d'administration peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration seront présidées par le président ou en son absence le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour la réunion concernée.

Une convocation écrite sera adressée à tous les administrateurs pour toute réunion du conseil d'administration au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation sera faite par lettre ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de la personne auteur du document. Il peut être renoncé à la convocation moyennant l'assentiment de chaque administrateur donné en la même forme que celle requise pour la convocation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant aux jours, heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chaque administrateur pourra, pour toute réunion du conseil d'administration, désigner un autre administrateur pour le représenter et voter en son nom et place, un même administrateur ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues. La désignation du représentant se fera en la même forme que celle requise pour les convocations. Le mandat n'est valable que pour une seule séance ainsi que, le cas échéant, pour toute séance ultérieure dans la mesure où elle aura le même ordre du jour.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Un administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration et être considéré comme y étant présent par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler.

Si tous les administrateurs sont d'accord avec les décisions à prendre, les décisions en question peuvent également être prises par écrit, sans que les administrateurs aient à se réunir. A cette fin, les administrateurs peuvent exprimer leur accord par écrit y compris par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de l'administrateur auteur du document, cet accord pouvant être donné sur des instruments distincts, qui ensemble constituent le procès-verbal de ces décisions.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par celui qui aura présidé la réunion et par la majorité au moins des administrateurs ayant assisté à la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président.

Art. 11. Pouvoir du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'administration et de gestion de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société dans la conduite de ces affaires à un ou plusieurs directeurs généraux, directeurs ou autres agents (administrateurs ou tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société) qui peuvent ensemble constituer une direction générale délibérant en conformité avec les règles fixées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également déléguer des pouvoirs spéciaux et conférer des mandats spéciaux à toute personne. Exceptionnellement le premier administrateur délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires consécutive à l'acte de constitution.

Art. 12. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur délégué.

Art. 13. Assemblée des actionnaires - Généralités. Toute assemblée générale régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le président et en son absence l'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le plus ancien des administrateurs présents.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires au moyen d'une procuration donnée par écrit y compris par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document et permettant d'identifier l'actionnaire donnant la procuration.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées générales seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg, précisé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à onze heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire précédent.

Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social:

- des comptes annuels et des comptes consolidés;
- de la liste des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- du rapport de gestion;
- des documents établis par les commissaires/réviseurs d'entreprises dont la communication aux actionnaires nominatifs est prescrite par la loi.

Le rapport de gestion, les comptes annuels et consolidés, ainsi que les documents prédits établis par les réviseurs d'entreprises, sont adressés aux actionnaires nominatifs en même temps que la convocation. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire des pièces mentionnées à l'alinéa qui précède.

Après l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés, l'assemblée générale décidera par vote spécial la décharge des administrateurs.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Art. 15. Réviseurs d'entreprise - Commissaires. A partir du moment où la loi ou une autre réglementation applicable à la Société l'imposeront, le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes sera confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne pouvant dépasser trois ans.

Le ou les réviseurs d'entreprises seront rééligibles.

Ils consigneront le résultat de leur contrôle dans les rapports visés aux sections XIII et XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Tant que le contrôle des comptes par des réviseurs d'entreprises ne sera pas obligatoire, la surveillance et le contrôle des opérations sociales seront confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans ce cas, les dispositions de la prédite loi du 10 août 1915 relatives aux commissaires seront applicables.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Cette obligation reprendra du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus du bénéfice net sera affecté comme suit par l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration:

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde qui pourra être distribué à titre de dividendes aux actionnaires, ou affecté aux réserves, ou reporté à nouveau.

Lorsque, sur conversion de titres convertibles ou échangeables en actions de la Société, la Société procède à l'émission de nouvelles actions ou à l'attribution d'actions propres, ces actions, à moins que les conditions d'émission de ces titres convertibles ou échangeables n'en disposent autrement, ne participent pas à la distribution des dividendes pour l'exercice comptable qui précède la conversion ou l'échange.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération

Art. 19. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise

Art. 20. Loi applicable et compétence judiciaire. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Toutes les contestations qui peuvent s'élever, durant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la Société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et liquidateurs, entre administrateurs ou entre liquidateurs, de la Société, en raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social. A cet effet, tout actionnaire, administrateur et liquidateur sera tenu de faire élection de domicile dans l'arrondissement du tribunal du siège social et toutes les assignations ou significations seront régulièrement délivrées à ce domicile élu, sans avoir égard au domicile réel; à défaut d'élection de domicile, les assignations ou significations seront valablement faites au siège social de la Société.

Les dispositions qui précèdent ne préjudicient pas du droit de la Société d'agir contre les actionnaires, administrateurs ou liquidateurs de la Société devant toutes autres juridictions ayant compétence à cet effet à un autre titre et de faire toutes assignations ou significations par d'autres moyens aptes à permettre au défendeur d'assumer sa défense

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille huit.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et paiement

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- RECY SYSTEMS AG, préqualifiée, cinq cent dix actions,	510
2.- GATTACA SA, préqualifiée, quatre cent quatre vingt dix actions,	490
Total: Mille actions,	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sébastien JACQ, préqualifié;

- Monsieur Bernd KLARMANN, préqualifié;

- Monsieur Manfred ANIOL, né le 16 mars 1959 à Munich (Allemagne), demeurant à D-82194 Gröbenzell, Kochel-seestrasse 6 (Allemagne).

- Monsieur Bernd Ott, né 1^{er} Juin 1964 à Heidenheim (Allemagne), demeurant D-85229 Markt Indersdorf, Am Fischweiger 12

3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué:

- Monsieur Sébastien JACQ, préqualifié.

Son mandat d'administrateur délégué expirera en même temps que son mandat d'administrateur.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société BDO Compagnie Fiduciaire, Société Anonyme avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 71.178.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale annuelle statuant en l'an deux mille treize (2013).

6.- Le siège social de la société est fixé à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: S. JACQ, B. KLARMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. Relation: LAC/2008/34051. — Reçu deux cent cinquante euros (0,50% = 250,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114850/242/307.

(080133608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Mass-Tech Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 106.447.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114555/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00839. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mass Metropolitan International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.

R.C.S. Luxembourg B 69.504.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114558/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10329. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

D. Brown & Sons, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 69.486.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114582/9184/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01350. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 124.458.

Extrait des résolutions adoptées par le Gérant de la société en date du 31 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115204/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Galex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.468.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114585/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00435. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

D. Brown & Sons, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 69.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114588/9184/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01349. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Or-ICB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114589/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09885. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Société Immobilière Ardennaise, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.256.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 août 2008

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marcel BARTHELIS comme commissaire de la société et nomme en son remplacement la société LUXREVISION S.à r.l. avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 40.124) comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2008115302/8473/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114594/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10313. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2008.

J. van Zomeren.

Référence de publication: 2008114596/8478/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01392. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Blue River Muni Bond Opportunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.462.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114597/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10319. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Interneptune Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.602.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 août 2008

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marcel BARTHELIS comme commissaire de la société et nomme en son remplacement la société LUXREVISION S.à r.l. avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 40.124) comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

INTERNEPTUNE HOLDING

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2008115303/8473/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Mantovanelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.871.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mantovanelli S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2008114667/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08962. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Russian Leasing Securitisation Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.192.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114715/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12154. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.405.

EXTRAIT

Le 24 avril 2008, l'assemblée générale a décidé:

de nommer gérants de TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l.:

- Charles Kaufhold, né le 27 mai 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et

- Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

en remplacement de:

- Young-Chul Kim et de

- Ji-Hyuk Kwon, gérants démissionnaires.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Le 25 avril 2008, l'assemblée générale a décidé:

de reconduire les mandats de gérant de:

- Charles OSSOLA,

- Ha-Young PARK et

- Jin-Hee CHOI.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Emmanuel REVEILLAUD.

Référence de publication: 2008115299/296/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Box Storage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 141.265.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES en abrégé PARFININDUS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représentée par Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

2.- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, en nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BOX STORAGE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur et gérer ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra assurer des services administratifs, financiers, informatiques et logistiques à ses filiales.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) représenté par des actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations si émises sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi de mai à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES en abrégé PARFININDUS, pré-qualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Karl LOUARN, prénommé, une action	<u>1</u>
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Marc BOLAND, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
- 2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
- 3.- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Monsieur Karl LOUARN, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

110031

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Pascoal DA SILVA, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénom, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. LOUARN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. Relation: LAC/2008/34052. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114851/242/179.

(080133603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Platine Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.264.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement, 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Benoît CASTELAIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

et

2.- Monsieur Bruno ALLETRU, directeur de société, demeurant 20, Vltavska, 278 01 Lobecek, Czech Republic (République Tchèque),

ici représenté par Monsieur Benoît CASTELAIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

"PLATINE INVEST SA"

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra souscrire à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de Catégorie A (dites "actions ordinaires") sans valeur nominale, libérées à 100%, soit EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par maximum 500.000 (cinq cent mille) actions de catégorie A ou/et maximum 500.000 (cinq cent mille) actions de catégorie B sans droit de vote (dites "actions privilégiées") chacune sans désignation de valeur nominale.

Les actions de catégorie "B" (actions sans droit de vote) donneront lieu à un dividende privilégié de vingt POUR CENT (20%) du pair comptable, étant entendu qu'après paiement de ce dividende privilégié, les actions avec droit de vote (actions "A") et les actions sans droit de vote (actions "B") se partageront à titre égal toute distribution de dividende supplémentaire.

Les actions "B" sans droit de vote auront également un droit privilégié au remboursement des apports faits sur ces actions sans aucun autre droit privilégié sur le surplus de la liquidation.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et en recevoir paiement du prix représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions peuvent être cédées au choix du propriétaire en titre unitaire ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 4. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, convertibles ou non, subordonnées ou non, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions spéciales de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Si les obligations sont nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre II: Administration, surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, mail authentifié étant admis. L'assemblée générale pourra se tenir en vidéo conférence.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son administrateur-délégué.

Art. 9. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sans droit de vote n'ont le droit de vote que dans les circonstances prévues par l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Les bénéfices nets sont affectés comme suit:

- Conformément à la loi en vigueur un pourcentage sera affecté à la réserve légale.
- Un dividende privilégié de 20% (vingt pour cent) du pair comptable est alloué aux actions de catégorie B sans droit de vote.
- Le solde restant est partagé entre toutes les actions A et B.

L'assemblée générale peut toutefois affecter le bénéfice, pour tout ou partie, à l'exception de la part destinée à la réserve légale et sous réserve des droits des actions B, à des amortissements extraordinaires, à une ou plusieurs réserves spéciales, ou bien le reporter à nouveau pour l'exercice suivant.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation serviront en premier lieu au remboursement de l'apport des actions B sans droit de vote, le solde étant distribué entre les actions A et les actions B.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions de catégorie A du capital social comme suit:

1.- Pierre-Paul BOEGEN, prénommé, (trente et une actions)	31
2.- Bruno ALLETRU, prénommé, (deux cent soixante dix neuf actions)	279
TOTAL (trois cent dix actions)	310

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18-20, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- M. Pierre-Paul BOEGEN, prénommé
- M. Bruno ALLETRU, prénommé
- Mme Martine ALLETRU, demeurant 20, Vltavska, 278 01 Lobecek, Czech Republic (République Tchèque).

L'assemblée faisant usage de la faculté qui lui est reconnue par l'article 7 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013, Monsieur Bruno ALLETRU, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société chargé de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire: CODEJA Sàrl, avec siège social 18, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71771.

Dixième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CASTELAIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28287. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114852/242/207.

(080133598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

KI-Hydro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 141.254.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of August.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) "Aquila Capital Holding GmbH", a German limited liability company having its registered address at Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hamburg.

2) "Klima INVEST GmbH & Co KGaA", a German partnership limited by shares, having its registered address at Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hamburg.

3) "FRA Fund Segregated Portfolio", a segregated portfolio of "EYRY IV Fund SPC", a Cayman Islands exempted segregated portfolio company, registered under the number 15117 and formed under the Cayman Islands Mutual Funds Law.

All are here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "KI-Hydro S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares in registered form with a par value of EUR 0.5 (fifty eurocents) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Company shall maintain a share premium reserve account and shall allocate to such account the amount or value of any premium paid up on the issuance of shares or additional capital surplus contributed by the shareholders. The share premium reserve account shall be allocated equally to all outstanding shares of the Company and shall constitute freely distributable reserves of the Company.

5.3. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from fifty thousand euros (EUR 50,000.-) to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) by the creation and issuance of one hundred thousand (100,000) shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - allocation of profits -supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire (s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - liquidation**Art. 17.**

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - payment

Thereupon,

"Aquila Capital Holding GmbH", prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty thousand (30,000) shares in registered form, with a par value of fifty eurocents (EUR 0.5) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand euros (EUR 15,000);

"KlimaINVEST GmbH & Co KGaA", prenamed and represented as stated above declares to subscribe for forty thousand (40,000) shares in registered form, with a par value of fifty eurocents (EUR 0.5) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand euros (EUR 20,000).

"FRA Fund Segregated Portfolio", a segregated portfolio of "EYRY IV Fund SPC", prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty thousand (30,000) shares in registered form, with a par value of fifty eurocents (EUR 0.5) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand euros (EUR 15,000).

The amount of five million two hundred and eighty five euros (EUR 5,285,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it and allocated fifty thousand euros (EUR 50,000) to the capital of the Company and five million two hundred and thirty five thousand euros as (EUR 5,235,000) share premium to the share premium reserve account of the Company which remains freely distributable by the Company

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:

- Mr Jost RODEWALD, managing director, born in Braunschweig, (Germany) on May 31, 1971, with professional address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- Mr Jens LEIDING, product manager, born in Haan, (Germany), on December 1st, 1974, with professional address at Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hamburg, (Germany);

- Mr Jan-Erik SCHULIEN, investment manager, born in Marburg, (Germany), on February 16, 1974, with professional address at Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hamburg, (Germany)

2. The private limited liability company "Dr. WOLLERT - Dr. ELMENDORFF S.à r.l.", established and having its registered office in L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg,

section B, under the number 110698, are appointed as statutory auditors of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

4. The Company is authorized to repurchase up to 10% of its shares for a period of six months starting as of today and such repurchases shall be made at a price per shares not exceeding the value of the net assets of the Company divided by the number of issued shares and shall be made within the framework of article 49-2 of the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is evaluated at approximately five thousand euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) "Aquila Capital Holding GmbH", une société à responsabilité limitée allemande, ayant son siège social à Ferdinandsstrasse 25-27, D-20095 Hambourg.

2) "KlimaINVEST GmbH & Co KGaA", une société en commandite par actions allemande, ayant son siège social à Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hambourg.

3) "FRA Fund Segregated Portfolio", un portefeuille séparé du fonds FRA de "EYRI IV Fund SPC", une société de portefeuille séparé de fonds des Iles Cayman, enregistré sous le numéro 15117 et régi par les lois sur les fonds mutuels des Iles Cayman.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations données sous seing privé; lesdites procurations après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "KI-Hydro S.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments

de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. La Société conserve un compte de réserve et peut allouer à ce compte le montant ou la valeur de toute prime payée à l'émission d'actions ou de tout capital supplémentaire apporté par les actionnaires. Le compte de réserve sera alloué à parts égales à toutes les actions de la Société en circulation et constituera des réserves librement distribuables de la Société.

5.3. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet (ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera

prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfiques - supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - liquidation**Art. 17.**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

"Aquila Capital Holding GmbH", prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille (30.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante centimes (EUR 0,50) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

"KlimaINVEST GmbH & Co KGaA", prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante mille (40.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante centimes (EUR 0,50) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

"FRA Fund Segregated Portfolio", un portefeuille séparé du fonds FRA de "EYRI IV Fund SPC", prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille (30.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante centimes (EUR 0,50) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Le montant de cinq millions deux cent quatre vingt cinq mille euros (EUR 5.285.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément et alloue cinquante mille euros (EUR 50.000) au capital de la Société et cinq millions deux cent trente cinq mille euros (EUR 5.235.000,-) comme prime d'émission au compte de réserve de prime d'émission de la Société qui reste distribuable par la Société.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

- Monsieur Rost RODEWALD, gérant, né le 31 mai 1971 à Braunschweig, (Allemagne), avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- Monsieur Jens LEIDING, gestionnaire de production, né le 1^{er} décembre 1974 à Haan, (Allemagne), avec adresse professionnelle à Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hambourg, (Allemagne);

- Monsieur Jan-Erik SCHULIEN, conseiller en investissement, né le 16 février 1974 à Marburg, (Allemagne), avec adresse professionnelle à Ferdinandstrasse 25-27, D-20095 Hambourg, (Allemagne).

2. La société à responsabilité limitée "Dr. WOLLERT - Dr. ELMENDORFF S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110698, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

4. La Société est autorisée à racheter 10% de ses actions pendant une période de six mois à dater de ce jour et de tel rachats pourront être faits à un prix par action n'excédant pas la valeur nette des biens de la Société divisée par le nombre d'actions émises et seront effectuées suivant l'article 49-2 de la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à cinq mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2008. Relation GRE/2008/3510. - Vingt-six mille quatre cent vingt-cinq euros 0,5 %: 26.425,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114902/231/694.

(080133452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Monterey Holdings I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.659.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114992/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11392. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.127.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETP Investment 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114993/9232/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01515. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

CETP Xylon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.569.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETP Xylon S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114994/9232/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01512. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Turkish Privatization Investors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.954.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008114991/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01364. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

CEP II Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.005.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEP II Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114995/9243/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01518. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

European Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 36.068.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et la distribution du dividende de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fabienne WALTZING / Nikola PETRICIC

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008114996/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01087. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Passage Robert Steinhäuser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.665.

Constituée par devant M^e Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994, acte publié au Mémorial C no 63 du 9 février 1995, modifié par devant le même notaire, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 704 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PASSAGE ROBERT STEINHÄUSER S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114983/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00528. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Luxray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.552.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114997/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01286. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/Alzette s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette,
R.C.S. Luxembourg B 34.216.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 septembre 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008114989/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08262. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Vetshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 21.900.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 septembre 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008114986/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08245. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Gef Gas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.362.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 septembre 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008114987/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08254. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Self-Shop Peschkopp s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4672 Differdange, 53, place Jean Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 53.105.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 septembre 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008114988/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Chaussures Marcel FABER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 17, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114998/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01047. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Tesof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 94.885.

Mention rectificative de la mention initialement déposée et enregistrée sous le numéro L080004181.04

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, remplaçant les comptes annuels déposés et enregistrés sous le numéro L080004181.05, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 03/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008114999/556/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10069. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Heat Power Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 39.489.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115003/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00137. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Location, Archives et Bureaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 15.257.

Les comptes annuels (version abrégé) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115002/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01027. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ArcStore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 80.500.

Les comptes annuels (version abrégé) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115001/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01029. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Trigor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 110.823.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 septembre 2008.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2008114985/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Turkish Privatization Advisers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.941.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008114990/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01362. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Trinity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 61.165.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115000/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01032. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Malvern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115004/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00131. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Neried Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 29.328.

Le bilan au 30.09.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme - Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008114982/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00933. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

JAPI, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 130.511.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008115005/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00145. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Polyvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 36.811.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008114981/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00927. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Majainvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 112.293.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008114980/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00925. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Majaconsult, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 130.022.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008114979/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00924. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Immobilière de Steinfort s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 128.888.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008114978/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00923. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Play City S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg E 3.943.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Fabrizio BEL, indépendant, demeurant à L-4336, Differdange, 26 rue St.Nicolas.
2. Monsieur Christian FASSBINDER, indépendant, demeurant à L-4412, Belvaux, 26 rue des Alliés.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de PLAY CITY S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers et mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- euros) divisé en CENT (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Fabrizio BEL, prénommé, cinquante parts sociales	50
Monsieur Christian FASSBINDER, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS D'INTERETS.	100

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Réunion des associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de SIX CENT VINGTS EUROS (620,- euros).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabrizio BEI, prèdit.
- Monsieur Christian FASSBINDER, prèdit.

Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

2.- Le siège social de la société est fixé à L- 4306, Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bei; Fassbinder; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 2008, Relation: EAC/ 2008/ 11003. — Reçu douze euros cinquante cents. 2500 à 0,5 % = 12,50.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114903/203/140.

(080133377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Restart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 69.402.

Le bilan au 31.12.2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115007/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00500. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Langwies II sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.340.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROUET Ph.

Référence de publication: 2008115008/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04951. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Groupe FNP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.357.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROUET Ph.

Référence de publication: 2008115009/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04945. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Helena 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115031/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00331. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Helena 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115038/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00336. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 112.927.

—
RECTIFICATIF

Il a été décidé de remplacer les comptes annuels du 31 décembre 2006 de la Société initialement enregistrés le 5 novembre 2007 au R.C.S avec numéro L070154784.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115039/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06406. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Forum European Realty Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.530.

—
RECTIFICATIF

Il a été décidé de remplacer les comptes annuels du 31 décembre 2006 de la Société initialement enregistrés le 13 novembre 2007 au R.C.S avec numéro L070154776.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115040/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06403. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

SLIPSTOP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 30.481.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008114963/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00929. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

La Capite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 68.183.

Le bilan au 31.12.2007 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115006/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00150. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.685.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.09.2008.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2008115010/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11577. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

RD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 99.611.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008114962/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00928. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

D.B. International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 33.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115044/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00301. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Gamma Logistics Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.553.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115045/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05443. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Euro-Re Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.915.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.08.

EURO RE INVEST 1 S.A.

Mohammed KARA / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115046/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00703. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Threadneedle Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.638.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Threadneedle Investments SICAV

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Petra Ries / Claudia Vago

Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2008115042/1163/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01591. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

HEBE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115043/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00300. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.379.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of July,

before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "JP/LX BC Stereo VII S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 139 379, incorporated following a deed of the undersigned notary of June 6, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1651 page 79227 of July 4, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 shares (five hundred), representing the whole capital of the Company, are present or represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, to 9A, parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association;

3.- Resignation of Mr Marco Weijermans and Ms Maria Tkachenko from their mandates of Class A Managers of the Company;

4.- Appointment of Mr Manfred Schneider and Mr Philippe Leclercq as Class A Managers of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9A, parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, with effect as of July 21, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The Company will have its registered office in Münsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Münsbach by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such

temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company."

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Marco Weijermans, private employee, born on 26 August 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, and Ms. Maria Tkachenko, private employee, born on 3 May 1974, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, from their mandates of Class A Managers of the Company with effect as from July 21, 2008. The meeting resolves to grant full and total discharge to Mr. Marco Weijermans and Ms. Maria Tkachenko for the exercise of their mandates of Class A Managers of the Company until that date.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Manfred Schneider, private employee, born in Rocourt, Belgium on 3 April 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, and Mr Philippe Leclercq, private employee, born in Liège, Belgium, on 18 May 1968, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, as Class A Managers of the Company to take over the mandates of resigned Mr Marco Weijermans and Ms Maria Tkachenko as from July 21, 2008 and for an undetermined duration.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who reads and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.", ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139 379, constituée suivant un acte reçu le 6 juin 2008, publié au mémorial C numéro 1651, du 4 juillet 2008, page 79227.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 9A, parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

2.- Modification de l'article 2 des statuts;

3.- Résignation de M. Marco Weijermans et de Mme Maria Tkachenko de leur mandats de Gérants de Classe A de la Société;

4.- Nomination de M. Manfred Schneider et M. Philippe Leclercq aux fonctions de gérants de Classe A de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9A, parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, avec effet au 21 juillet 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Münsbach.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Münsbach par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Marco Weijermans, employé, né le 26 août 1970, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg et de Mme Maria Tkachenko, employée, née le 3 mai 1974, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, de leurs mandats de Gérants de Classe A de la Société, avec effet au 21 juillet 2008. L'assemblée décide d'accorder pleine et totale décharge à M. Marco Weijermans et Mme Maria Tkachenko pour l'exercice de leurs mandats de Gérants de Classe A de la Société jusqu'à cette date.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Manfred Schneider, employé, né à Rocourt, Belgique, le 3 avril 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et M. Philippe Leclercq, employé, né à Liège, Belgique, le 18 mai 1968, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérants de Classe A de la Société en remplacement de M. Marco Weijermans et Mme Maria Tkachenko, démissionnaires, avec effet au 21 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30975. — Reçu douze euros. (12€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114898/211/141.

(080133667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.819.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114971/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00430. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.